

# Évolution significative du pacte Dutreil



## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Intégrer à leur pratique notariale les évolutions issues de la réforme du régime d'exonération introduite par la loi de finances pour 2026
- Apprécier les activités éligibles
- Rédiger un engagement collectif de conservation
- Gérer une transmission d'entreprise démembrée
- Distinguer les sociétés holdings animatrices des holdings passives
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de Family Buy Out (FBO)
- Apprécier les conséquences d'une remise en cause du régime de faveur et assurer la gestion des délais de prescription fiscale

## PÉDAGOGIE

**François FRULEUX,**

Docteur en Droit privé, Diplômé Supérieur du Notariat, Maître de conférences associé à l'Université Paris Dauphine, Consultant auprès du Cridon Nord-Est

## PROGRAMME

**I. Les modifications apportées par la loi de finances pour 2026 : principes, mise en œuvre, nouveaux points de vigilance**

**II. Les activités éligibles**

**III. Application de l'exonération aux transmissions démembrées**

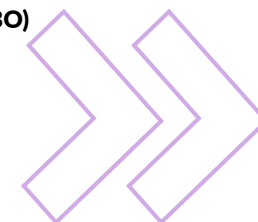
**IV. Holdings animatrices et passives**

**V. Les cas de remise en cause de l'exonération partielle, la gestion des prescriptions fiscales**

**VI. L'engagement collectif de conservation réputé acquis**

**VII. L'engagement collectif de conservation post-mortem**

**VIII. Mise en œuvre du Family Buy Out (FBO)**



## DATE ET HORAIRES

**Mercredi 10 juin 2026**  
**09h30 - 17h30**

## LIEU

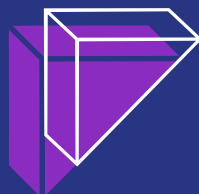
Paris

## PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

## PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



## TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

## MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.